



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Amiens, le 05 décembre 2012

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges publics,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de centre d'information
et d'orientation

s/c de Madame et Messieurs les Directeurs académiques
des services départementaux de l'Education Nationale de
l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

Rectorat

service académique
d'information et
d'orientation

JJS/CD/LB/12-292

Dossier suivi par
Jean-Jacques SAVEY
Chef du SAIO

Tél.
03 22 82 39.22
Fax.
03 22 82 37 68
Mél.
Ce.Saio@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Objet : mise en œuvre des procédures d'orientation : recueil informatisé des intentions d'orientation des élèves de quatrième, de troisième générale et de troisième SEGPA

Références :

- Circulaire n° 2012-056 du 27 mars 2012 (BO n° 13 du 29 mars 2012)
- Code de l'Éducation ; partie réglementaire : Articles D331-23 à D331-45 relatifs à la procédure d'orientation des élèves

Mise en œuvre des procédures d'orientation

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les modèles d'imprimés à utiliser pour la mise en œuvre des procédures d'orientation au cours de l'année scolaire 2012-2013. La duplication des exemplaires qui vous sont nécessaires pour les élèves de votre établissement est confiée à vos soins.

Ces imprimés, dont un exemplaire renseigné est destiné au conseiller d'orientation - psychologue, sont les suivants :

- fiche de liaison sixième,
- fiche de liaison quatrième,
- fiche d'intentions d'orientation troisième générale,
- fiche d'intentions d'orientation troisième SEGPA.

Ces fiches permettent aux familles d'exprimer les intentions d'orientation de leur enfant, pour toutes les formations, et de nourrir ainsi le dialogue nécessaire avec l'équipe éducative.

Je vous rappelle le caractère obligatoire de l'utilisation des imprimés académiques. Les données recueillies sont indispensables pour élaborer les indicateurs de performance prévus par la loi.

Saisie informatique des intentions d'orientation

La saisie des intentions se fera par Internet via le portail ARENA rubrique « Enquêtes et Pilotage » puis INTORI.

Cette saisie sera effectuée à compter du **14 janvier 2013** et **devra être terminée pour le 15 février 2013**.

Chaque établissement et chaque centre d'information et d'orientation sera ensuite destinataire de la liste récapitulative des intentions saisies.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- concernant la gestion de la procédure, au S.A.I.O. : ☎ 03 22 82 39 22
03 22 82 39 28
- pour les questions techniques, au C.R.I.A. : ☎ 0 810 002 123.

Je vous remercie pour votre contribution au bon fonctionnement de cette procédure.



Bernard BEIGNIER